

MENTION COMPLÉMENTAIRE

Aide à Domicile

DESCRIPTIF DE LA FORMATION en 1 an

Enseignement professionnel uniquement

- Sciences Techniques Médico-sociales 18h
- Techniques de service à l'usager à domicile 14h

La formation se découpe en :

- 30 heures hebdomadaires au lycée pendant 16 semaines
- 16 semaines de formation obligatoires au domicile privé et/ou en structures accueillant des personnes âgées, handicapées ou des personnes ayant besoin d'une aide temporaire avec maintien à domicile.

Examens

La formation est sanctionnée par un diplôme national (équivalence du DEAVS, Diplôme d'État d'Auxiliaire de Vie Sociale). Il est organisé au niveau académique.

RECRUTEMENT

- Titulaires d'un : BEP Carrières Sanitaires et Sociales
- BEP APR
- CAP Petite Enfance
- CAP ATMFC
- Autres diplômes correspondants dans les Ministères ou organismes certificateurs (Santé-social, Travail, Agriculture, FEPEM, Jeunesse et sports)
- Admission sur dossier
- 15 places

DÉFINITION DE L'EMPLOI

Au terme de sa formation, le titulaire de la MCAD, exerce ses fonctions auprès des familles, de personnes âgées ou de personnes handicapées vivant en logement privé, individuel ou collectif. Il travaille en étroite collaboration avec les différents partenaires sanitaires et sociaux intervenant auprès de ces catégories d'usagers.

Sa formation technique et humaine lui permet :

- une approche globale de la personne
- de répondre, dans la limite de ses compétences et des contraintes imposées, aux besoins d'aide à la vie quotidienne de ces personnes
- de contribuer au maintien de la vie sociale.

POURSUITES D'ÉTUDES

Diplôme d'État d'Aide-Soignant (formation dispensée dans l'établissement)